

COMPTE-RENDU

Interventions IDEF à Washington, DC du 23 mars au 1^{er} avril 2011

A la suite du séminaire sur l'OHADA organisé par l'IDEF en partenariat avec la Société Américaine de Droit International (*American Society of International Law – ASIL*) le 13 octobre 2010 à Washington, DC, l'IDEF a été invité à participer, à nouveau à Washington DC, au congrès annuel de l'ASIL et à intervenir sur l'OHADA à l'invitation des Universités Howard et George Washington ainsi qu'à la Banque mondiale.

La délégation de l'IDEF, dirigée par le professeur Barthélemy MERCADAL, Secrétaire général et Vice président de l'IDEF, se composait de Madame Corinne Boismain et Jimmy Kodo, tous corédacteurs du Code IDEF annoté de l'OHADA.

A ces membres se sont rajoutés Me Renaud BEAUCHARD, avocat aux barreaux de Washington DC, et Me Henry SAINT DAHL, avocat aux barreaux de Texas, New York, Washington, DC, Buenos Aires et Madrid. Tous les deux sont membres de l'IDEF résidents aux Etats-Unis.

I. Intervention de l'IDEF à la 105^{ème} réunion annuelle de la Société Américaine de Droit International (ASIL)

La 105^{ème} réunion annuelle de l'ASIL s'est tenue du 23 au 26 mars 2011 au *Ritz Carlton Hotel* à Washington, DC.

Le 24 mars, Madame Boismain, maître de conférences à l'Université de Metz, auteure d'une thèse sur les relations contractuelles sous l'angle du droit français et du droit des Etats-Unis, a présenté une communication durant la table ronde intitulée "*Legal Origins, Doing Business and Rule of Law Indicators: The Economic Evaluation of Legal Systems*", dont Me Renaud Beauchard, représentant de l'IDEF à Washington était le modérateur.

Le thème de la table ronde tenue pendant la conférence annuelle de l'ASIL était celui de l'évaluation économique des systèmes juridiques au travers des indicateurs mesurant le climat des affaires et la gouvernance.

La table ronde a bénéficié d'une large affluence (la salle d'une capacité de 50 personnes était comble et une partie du public était debout dans le couloir), sans doute favorisée en cela par la circonstance que les praticiens du droit pouvaient valider des crédits de formation permanente en assistant à ce panel.

Le modérateur a fait une présentation sous forme de question sur le bien-fondé d'une évaluation des systèmes juridiques, telle que la pratique la Banque mondiale dans ses rapports *Doing business*, reposant exclusivement sur des critères chiffrés en termes de délais et de coût des opérations économiques.

Le premier intervenant, Kevin Davis, professeur à New York University et spécialiste en droit et développement économique, a effectué une présentation de la thèse dite «*legal origin*», ayant directement influencé les rapports *Doing Business*, et selon laquelle une législation adaptée pourrait accélérer le développement économique, de même qu'une législation

inadaptée pourrait le freiner, voire le stopper. Kevin Davis a, avec humour, introduit la dimension la plus polémique de la thèse, c'est-à-dire celle établissant un classement des systèmes juridiques faisant la part belle à la common law et caricaturant la tradition civiliste, notamment sa version française, comme un pas vers l'échec économique. Très critique, Kevin Davis a exposé comment, de quelques recettes éparses touchant principalement au droit régissant la micro-économie et le droit du crédit, la thèse du *legal origin* avait conquis le terrain de la gouvernance économique.

La seconde intervenante, Corinne Boismain a donné un point de vue sur la thèse des *Legal Origins* et la concurrence des systèmes juridiques, à partir d'une illustration des dispositions de l'OHADA par des jurisprudences américaines, faisant ainsi apparaître que non seulement les problèmes et les solutions sont souvent identiques, mais que le droit civiliste n'est pas aussi éloigné du common law qu'il est habituel de le dire.

Elle présenta au préalable l'OHADA ainsi que les activités de l'IDEF. Se fondant sur sa propre expérience, elle indiqua ensuite qu'il n'a pas été difficile d'intégrer des décisions américaines dans le *Code IDEF annoté de l'OHADA*, avant d'illustrer sa démonstration par des exemples sur la définition du commerçant, la définition de l'intérêt d'une société et l'interprétation d'un contrat.

La troisième intervenante, Carolin Geginat, est une économiste de l'*International Finance Corporation travaillant* pour l'indicateur *Doing Business*. Carolin Geginat s'est attachée à présenter l'indicateur, comment l'analyse et les classements étaient effectués, et comment l'IFC avait répondu aux critiques formulées par les Etats de tradition continentale après les premiers rapports *Doing business*, expliquant les mérites de la méthode économétrique.

Enfin, le dernier intervenant, Ralf Michaels, professeur de droit comparé à la faculté de droit de l'Université de Duke en Caroline du Nord, et récemment nommé membre du conseil consultatif de l'indicateur *Doing Business*, a exposé que le droit comparé et l'économie avaient également vocation à évaluer les systèmes juridiques, mais que l'effort devait être placé sur une plus grande mise en commun des analyses, sans qu'elle soient pour autant menées conjointement.

Une idée générale s'est clairement dégagée à partir des interventions. Tous les intervenants ont émis des doutes sur les affirmations passées selon lesquelles la common law serait un système plus performant sur le plan de la croissance économique, indiquant que l'approche *Legal origin* était sur ce plan réductrice et simplificatrice.

Une phase de discussion assez stimulante s'est ensuite tenue avec le public. Nombre de questions ont été adressées à Carolin Geginat sur la méthodologie de l'équipe *Doing Business* et sur les méthodes de collecte et de traitement de données, lui demandant des précisions supplémentaires sur l'identification des personnes consultées dans les pays répertoriés dans l'indice, sur ce que la Banque Mondiale fait afin d'assurer la transparence du système mis en place ou encore sur la méthode suivie par l'équipe du classement *Doing Business* pour effectuer la synthèse des données collectées. Une universitaire de McGill (université de Montréal) a demandé ce qui était fait pour dresser non pas seulement le lien entre croissance économique et système juridique, mais celui entre droit et pauvreté, exprimant tacitement le point de vue que, comme l'économie néo-classique, l'analyse économique du droit est centrée sur le rapport avec la création de richesses et délaisse l'étude des facteurs engendrant la pauvreté. Un professeur de Georgetown University a quant à lui demandé au panel quelles

étaient les leçons retenues par l'équipe Doing Business après la crise financière et si des passerelles étaient effectuées avec la vitalité des échanges commerciaux. Un autre a interrogé le panel sur le point de savoir si le classement *Doing Business* ne tendait pas à perpétuer la tendance à la dérèglementation.

II. Séminaire sur l'OHADA à l'Université Howard

Sur invitation de la professeure Marsha ECHOLS, de la *Howard University Law School*, un séminaire sur l'OHADA a été organisé le lundi 28 mars 2011 sur les récents développements de l'OHADA.

Monsieur Jean-Alain PENDA et Melle Kékéli KODJO, respectivement co-fondateur et Vice-présidente de la *Foundation for a Unified Business Law in Africa* (FUBLA) se sont joints à la délégation de l'IDEF à cette occasion, répondant à l'invitation de l'Institut.

Le séminaire était présidé par la professeure Echols.

Après une présentation des participants, Monsieur Pinal SHAH, présenta la société de droit international (*International Law Society* institution animée par les étudiants de l'université) qu'il préside.

Jimmy Kodo présenta un aperçu de l'historique et de l'état actuel de l'OHADA et ses institutions.

La première partie du séminaire se termina par la présentation de la valeur de la législation OHADA par le professeur Mercadal, qui s'est exprimé en langue anglaise.

La seconde partie du programme était consacrée aux applications pratiques de la Convention des Nations unies faite à Vienne le 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (communément appelée Convention de Vienne), le Uniform Commercial Code des Etats-Unis et l'Acte uniforme OHADA relatif au droit commercial général (AUDCG).

Me Renaud Beauchard présenta une comparaison normative de la Convention de Vienne et de l'OHADA.

Avant le séminaire, tous les étudiants inscrits au cours du professeur Echols sur les ventes domestiques et internationales de marchandises ont eu pour assignation, de se familiariser à la version anglaise de l'AUDCG et d'en étudier des dispositions spécifiques. Deux étudiants ont été désignés pour présenter des cas américains analysés à la lumière des dispositions correspondantes de l'AUDCG.

Monsieur Michael BLACKMON, étudiant, présenta une étude de cas intitulée '*Contract Formation : The Treatment of Additionnal Terms under the UCC and OHADA*'.

Monsieur Nurudeen Elias, une autre étudiant, présenta un cas intitulé "*An UCC-OHADA Comparison*".

Tous les deux ont identifié et mentionné des domaines spécifiques dans lesquels l'OHADA paraît plus protecteur que le UCC et des domaines dans lesquels le UCC paraît plus souple que l'OHADA.

Après une session de questions-débats suivie d'une brève pause, les travaux se sont poursuivis par une comparaison de décisions de justice des différents systèmes, comme suit :

- *'The CISG in France : A case Analysis'* par Corinne Boismain ;
- *'INCONTERMS and the Transfer of Risk under the Uniform Commercial Code'*, par la professeure Alice Thomas, de la faculté de droit de l'Université Howard ;
- *'OHADA and the Transfer of Risk'* par Jimmy Kodo.

Une autre discussion par questions et réponse s'ensuivit, avant les remarques conclusives de la professeure Echols.

La documentation sur l'OHADA et l'OHADAC a été remise à chacun des participants et l'organisation d'un autre événement a été prévue. Des questions diverses ont révélé la perception de l'OHADA par des étudiants de l'université ; elles ont également été l'occasion pour les représentants de la Fondation pour le droit OHADA et de l'IDEF d'échanger avec les participants.

III. Intervention de l'IDEF à George Washington University

L'après-midi du 28 mars 2011, la délégation de l'IDEF s'est rendue à la faculté de droit de l'Université George Washington.

Jimmy Kodo y donna une conférence intitulée *'Convergence of Common Law and Civil Law on the Basis of African Business Law'*.

En partant d'une définition étymologique de la notion de convergence, le conférencier indiqua que la convergence de deux choses ne signifie pas qu'elles se touchent ou qu'elles soient égales ; elle signifie plutôt qu'elles tendent à se rapprocher. Et c'est cette tendance au rapprochement de la common law et du droit civil à travers les résultats de la comparaison des jurisprudences que Jimmy Kodo mit en relief dans sa présentation. Ce fut l'occasion de présenter l'OHADA ainsi que les initiatives de l'IDEF en vue de sa promotion, notamment le Code IDEF annoté ainsi que la jurisprudence américaine qui y est insérée.

L'institution de l'OHADAC dans les Caraïbes, à l'instar de l'OHADA en Afrique de l'Ouest, a été présentée par le conférencier comme une autre illustration de la convergence.

Lors de la discussion animée qui a suivi l'intervention de Monsieur Kodo, Mme la Professeure Susan Karamanian, dirigeant le département des programmes internationaux à GWU, et qui avait pris l'initiative d'inviter l'IDEF et Jimmy Kodo pour venir s'exprimer, nous a indiqué qu'elle siégeait au conseil consultatif de la bibliothèque du Congrès des Etats-Unis d'Amérique et nous a fait part de son souhait de faire figurer le code annoté de l'OHADA dans le catalogue de la bibliothèque. Cette initiative sera suivie et fera l'objet d'une communication ultérieure dès son effectivité.

IV. Intervention de l'IDEF au siège de la Banque Mondiale

Le 29 mars 2011, l'IDEF a été reçue à la Banque Mondiale sur invitation de Monsieur Barry

Walsh (Vice présidence du département juridique) pour une présentation des défis actuels que doit relever l'OHADA pour sa pérennité.

L'évènement a été présidé par Madame Christina Biebsheimer, juriste en chef du *Justice Reform Practice Group* de la Vice présidence du département juridique de la Banque.

Monsieur Jimmy Kodo, qui devait intervenir aux côtés de Monsieur le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, le Professeur Antoine OLIVEIRA, a du représenter ce dernier qui n'a pu effectuer le déplacement.

La conférence de Monsieur Kodo s'intitulait : "*Harmonization of Business Law in Africa : Contemporary Achievements and Challenges of OHADA Institutions*" et a réuni une trentaine de participants dans la salle du conseil d'administration de la Banque mondiale.

Après un bref historique de l'OHADA, de ses institutions et de ce qui a déjà été accompli, le conférencier insista sur les défis actuels que doivent relever les principales institutions de l'OHADA, la CCJA, le Secrétariat Permanent et l'ERSUMA ; mais aussi sur l'importance capitale de la formation de tous les acteurs de l'OHADA, qui doit passer par une meilleure présentation des décisions rendues en application des Actes uniformes.

Un débat très animé s'en est suivi, toutes les questions n'ayant pu être abordées par manque de temps.

Une réunion de travail eut lieu l'après-midi du 29 après la conférence entre les organisateurs de la Banque Mondiale (Messieurs Barry Walsh et Harold Epineuse) et Monsieur Kodo. Il a été prévu de mettre en ligne sur le site de la Banque une séquence vidéo de la conférence, et de publier sur le site Internet de la Banque un document de recherche de Monsieur Kodo préalablement adressé à la Banque avant la conférence.

L'IDEF saisit l'occasion d'exprimer sa gratitude à toutes les personnes et institutions ayant rendu possible ces déplacements, notamment :

- la Fondation pour le Droit OHADA qui a subventionné le déplacement de la délégation française pour Washington ;
- l'université Howard ;
- la George Washington University
- et la Banque Mondiale.

Compte rendu établi le 14 avril 2011 par :

- Barthélemy Mercadal
- Renaud Beauchard
- Corinne Boismain
- Jimmy Kodo.